

**Point de vue de la Conférence régionale des élus du Bas-
Saint-Laurent
dans le cadre de la consultation de la Commission
spéciale sur la loi électorale.**

Monsieur le Président
Membres de la Commission

Je tiens d'abord à vous remercier de nous recevoir et de parcourir les régions du Québec pour recueillir les préoccupations des citoyens, des citoyennes et de leurs représentants sur une question aussi cruciale qu'est le mode de scrutin.

D'entrée de jeux, nous vous disons que la proposition de l'avant-projet de loi soulève beaucoup d'inquiétudes pour une région comme la nôtre.

Déjà, le déclin démographique dans le système actuel crée un affaiblissement du pouvoir politique des régions au profit des centres fortement urbanisés, nous y voyons, dans l'avant-projet de loi, une accélération du phénomène.

- De passer de 125 circonscriptions à 77 amène la création de circonscriptions à vaste étendue ou le sentiment d'appartenance et l'accessibilité à nos représentantes et représentants seront de beaucoup diminués.
- La constitution du district selon le modèle proposé rendra caduque la division des régions administratives du Québec par un chevauchement inévitable des districts sur plusieurs régions. Rappelons que les régions administratives sont la base de la déconcentration pour la livraison de plusieurs services aux citoyens. De plus, la région administrative constitue le creuset de la régionalisation souhaitée depuis des décennies.

- La proportionnelle appliquée à l'échelle des districts ne rend pas justice de toute façon au tiers parti compte tenu du petit nombre d'électeurs.
- L'avant-projet de loi propose de faire passer l'écart acceptable du nombre d'électeurs par circonscription de $\pm 25 \%$ de la moyenne provinciale du nombre d'électeurs à $\pm 15 \%$ de la population vient non seulement créer une incidence sur l'étendue des circonscriptions mais favoriser les grands centres. C'est dans les milieux fortement urbanisés que nous retrouvons davantage de personnes de moins de 18 ans ou immigrants n'ayant pas obtenus leur citoyenneté qui n'ont pas droit de vote mais qui seraient compris dans le calcul pour délimiter les circonscriptions.

Comme vous le constatez, notre préoccupation première est de faire en sorte que les régions qui subissent actuellement une baisse démographique puissent maintenir un poids politique qui assurera la prise en compte de leurs intérêts au sein du gouvernement central.

Autant dans le passé que dans l'avenir l'apport des régions ressources est essentiel pour le Québec et pour les populations qui choisissent de vivre en milieu fortement urbanisé. Il est donc nécessaire pour leur développement d'assurer une présence adéquate de leurs représentantEs à l'Assemblée nationale.

L'occupation dynamique du territoire est un enjeu majeur pour le Québec afin d'assurer la mise en valeur de leurs potentiels qui sont des actifs majeurs pour le développement économique, culturel et social du Québec.

Il faut donc s'assurer que les gens qui y vivent et qui contribuent quotidiennement au développement de cette richesse pour le Québec puissent avoir une présence significative dans les milieux décisionnels qui influencent leur devenir.

Une diminution du nombre de députés, en provenance de ces régions, combinée avec l'étendue des territoires de

circonscription affaibliraient leur capacité collective d'actions dans leurs rôles de législateur, de contrôleur de l'action gouvernementale ainsi que d'intermédiaire entre ses électeurs et l'administration publique.

Dans ce contexte, nous suggérons :

1) Révision de la carte des circonscriptions

Que dans le cadre d'une révision de la carte des circonscriptions soient pris en compte l'étendue du territoire, le respect des limites des régions administratives pour maintenir un équilibre dans la représentation des régions à faible densité de population versus les régions fortement urbanisées.

La révision envisagée du mode de scrutin par une approche plus représentative du vote citoyen se veut non équitable tant qu'à la représentativité politique de régions ressources moins densément peuplées.

Il faut juxtaposer la notion « vote citoyen » une approche qui assure la prise en compte de réalités de l'ensemble du territoire québécois.

Concrètement, cela signifie aussi que la diminution du nombre de circonscriptions pour faire place à la proportionnelle se fasse prioritairement dans les régions fortement urbanisées.

2) Un vote électif à l'échelle de la région administrative

Plutôt que d'appliquer la proportionnelle à l'échelle des districts telle que proposée par l'avant-projet de loi, nous suggérons l'élection d'un représentant élu à l'échelle de la région administrative actuelle.

Tel que vécu à l'échelle municipale, il y aurait double votation soit pour la circonscription et pour la région administrative.

Les 17 sièges nouvellement constitués seraient compensés par une révision des circonscriptions dans la carte actuelle pour un maintien à 125 circonscriptions.

3) Application de la proportionnelle

Nous sommes sensibles aux divers aspects soulevés par l'approche de proportionnelle. Cependant, son application devrait se faire sur un nombre limité de membres à l'Assemblée nationale pour permettre une voix supplémentaire en fonction du suffrage global et non par district.

Il faut se rappeler dans le mode d'application que l'objectif est de donner une voix aux tiers partis et au courant de pensées d'un nombre significatif d'électeurs et d'électrices.

Ainsi, un parti ayant reçu un nombre significatif de votes et qui n'a pas en proportion le nombre de députés correspondant d'élus pourrait voir équilibré sa représentativité à l'Assemblée nationale.

Il s'agit d'ajouter maximum 5 sièges applicables à la proportionnelle en rappelant qu'il ne s'agit pas d'ajouter des sièges aux partis déjà en position de force mais d'assurer une voix aux tiers partis ayant reçu un appui significatif de la population dans l'ensemble du Québec.

Conclusion

Tel est, Monsieur le Président, notre contribution à votre réflexion. Aussi brefs soient-ils dans les délais mis à notre disposition, nos propos sont le

reflet des préoccupations du comité exécutif de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent.

Nous sommes conscients des impacts de nos recommandations dans la dynamique actuelle mais nous croyons fermement qu'il y a là des pistes de solutions pour assurer un juste équilibre aux bénéfices de tout le Québec de demain et de ses Régions.